

## Informations aux parents qui déposent le CEB de leur enfant

Vous avez déposé le C.E.B. de votre enfant dans l'école secondaire où il a obtenu une place.

2 situations possibles

Cette école est l'école où vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 19 février et le 9 mars (l'école de votre 1<sup>ère</sup> préférence).

OU

Vous n'avez fait aucune demande d'inscription entre le 19 février et le 9 mars et votre inscription a été faite après le 22 avril.



**L'inscription de votre enfant est définitivement confirmée.**

Cette école n'est pas l'école où vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 19 février et le 9 mars (l'école n'est pas l'école de votre 1<sup>ère</sup> préférence).



**ATTENTION !**

**La situation d'inscription de votre enfant pourrait changer** si votre enfant se trouve encore en liste d'attente dans une autre école.

Si vous ne souhaitez plus attendre l'évolution des listes d'attente, il faut procéder au désistement de votre enfant au plus vite des listes d'attente sur lesquels il se trouve.

*Des questions ? Vous pouvez appeler le 0800/188.55 ou écrire à l'adresse e-mail [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)*